

dernier qu'il a été décidé d'ouvrir ce bureau. Je me souviens de l'annonce qui en avait été faite. Y a-t-il une raison particulière pour ne l'avoir pas ouvert plus tôt, afin de profiter de toute la saison du tourisme?

**L'hon. M. Dinsdale:** Nous avons annoncé la nouvelle pour la première fois à la conférence fédérale-provinciale sur le tourisme, mais à ce moment-là, nous n'avions pas même encore trouvé un local convenable à San Francisco. C'était le premier geste à poser. Cela n'a pas été facile, car les bons locaux sont rares dans une ville comme San Francisco. Nous pensons que notre bureau est très bien situé. Dès que nous avons pu trouver des locaux qui convenaient, nous avons immédiatement fait le nécessaire pour les décorer et les meubler et pour engager le personnel voulu.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, si plus personne n'a de questions à poser à propos de ce crédit, j'en ai réservé moi-même quelques-unes. Je sais qu'il y a un crédit portant sur un prêt, mais sans cela celui-ci est le dernier crédit des prévisions de dépenses du ministre. Pourrait-il me donner les renseignements que j'ai demandés?

**L'hon. M. Dinsdale:** Est-ce le crédit se rapportant à Inuvik?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il y en a deux, le nombre d'acres prioritaires et les chiffres se rapportant aux permis.

**L'hon. M. Dinsdale:** Il a été difficile de se procurer les chiffres des dépenses prévues pour Inuvik, mais je crois que nous les avons recueillis de la façon la plus complète possible dans le peu de temps dont nous disposions. Au 15 juin 1956, la première évaluation globale des frais de déménagement des effets d'Aklavik et, deuxièmement, du prix des installations neuves et agrandies à Inuvik s'établissait comme suit: Frais de déménagement \$2,190,000 et construction neuve \$21,092,500, soit \$23,282,527, montant très près du chiffre définitif. Cette somme, toutefois, ne comprenait pas les établissements de la Défense nationale ni les honoraires d'ingénieur. Le coût global, y compris ces autres éléments, s'établissait à \$34,045,970. Les frais supplémentaires se montant à 10.8 millions de dollars se décomposaient comme suit: base du ministère de la Défense nationale, \$900,000; aérogare, \$849,682; buanderie et congélateurs, \$515,000; station de pompiers, \$100,000; honoraires d'ingénieur, \$92,000, soit au total \$2,456,682. Les augmentations de frais sont attribuables surtout à l'expansion des services et au relèvement des prix survenu depuis la préparation des premières prévisions. Elles s'élevèrent en tout à 8.3 millions de dollars.

[M. Garland.]

On peut en trouver tous les détails, je crois, dans le compte rendu des délibérations du comité des mines, forêts et cours d'eau de 1958, mais j'espère que ce bref exposé donne les renseignements nécessaires.

Pour ce qui est des priorités dans l'arctique, avant l'entrée en vigueur des règlements canadiens sur le pétrole et le gaz, le 13 mai 1960, 142 millions d'acres avaient été concédés. Par suite de la promulgation des règlements 43½ millions d'acres ont été concédés en vertu de permis d'exploration de pétrole et de gaz. La raison de la différence dans les chiffres provient, bien entendu, du fait que les règlements relatifs à la participation canadienne empêchaient certains Américains qui avaient droit à une priorité de s'en prévaloir pour demander des permis d'exploration. Comme le député le sait, le gouvernement entend protéger le patrimoine des Canadiens, et je crois que les chiffres que j'ai donnés au comité le démontrent.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je remercie le ministre. Ces chiffres sont précisément ceux que j'avais en tête et je le remercie beaucoup de me les avoir communiqués. Vu que j'ai été indulgent à son égard tantôt, peut-être le ministre pourrait-il me rendre la pareille pour un instant? Cet après-midi, il a lancé un défi au chef de l'opposition—alors que celui-ci n'avait aucun document en main—au sujet de la déclaration du premier ministre portant sur les emplois dans le Nord. J'ai ici un exemplaire du *Journal* d'Ottawa, du 13 février 1958. Je n'ai pas l'intention de lire tout cet article qui est coiffé de cinq ou six manchettes ayant trait aux perspectives dans le Nord. L'article est intitulé *Des milliers d'emplois* et se lit en partie comme suit:

Ce programme procurerait de l'emploi à «des centaines de milliers de Canadiens»...

**L'hon. M. Dinsdale:** Si l'honorable député me permet de l'interrompre, j'aimerais signaler que le programme dont parlait le premier ministre était le programme général de mise en valeur nationale, qui comprenait le Nord mais qui n'y était pas restreint.

**L'hon. M. Pickersgill:** Cette déclaration est pour le moins ambiguë, mais le ministre et moi pourrions en discuter en particulier. Ce n'est pas la conclusion que l'on serait porté à tirer de l'article.

**M. Denis:** Quelle part du montant de ce crédit est consacrée à faire de la réclame touristique pour la province de Québec? Quelle part de ce montant de plus de trois millions de dollars est appliquée à la province de Québec, ou ce montant est-il versé dans un fonds consolidé de quelque sorte?

**L'hon. M. Dinsdale:** Chaque province a son propre programme de publicité touristique.